

## Actualité du droit de l'urbanisme

# Le transfert partiel du permis de construire Le permis d'aménager multi-sites

Mardi 31 mars 2026

17 h 30 – 19 h 30

A la Chambre des notaires de Paris, Salle des adjudications, 12 avenue Victoria 75001 PARIS  
et par visioconférence

Animé par  
**Anne Muzard**  
Notaire à Paris

### Présentation du rapport du GRIDAUH sur le transfert partiel de permis de construire financé par la Chambre des Notaires de Paris et le CRIDON de Paris

- Débats sur la nature, les modalités, les limites du transfert partiel
- Le transfert partiel et le permis de construire valant division
- Les réformes possibles du transfert partiel

### Présentation du permis d'aménager multi-sites après la loi du 26 novembre 2025

- Le champ d'application et les conditions de l'autorisation
- L'instruction de l'autorisation
- Les conséquences de l'autorisation

Intervenants :

**Claude Barneron**, représentant de l'Ordre des géomètres-experts  
**Marion Chapouton**, docteur en droit, Secrétaire générale du GRIDAUH  
**Xavier Couton**, avocat associé, EY Société d'Avocats  
**Soazic Marie**, Maître de conférences à l'Université Paris Est-Créteil

Frais d'inscription : 50 euros

Gratuit pour les étudiants, les enseignants-chercheurs universitaires statutaires et les notaires

Conférence éligible au titre de la formation continue des avocats et des notaires

Les inscriptions obligatoires se font sur HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/gridauh/evenements/transfert-partiel-de-permis-et-pa-multi-sites>

renseignements : [gridauh2@univ-paris1.fr](mailto:gridauh2@univ-paris1.fr)